



Interpellation du Dauphiné Libéré

Article paru le samedi 28 février 2025

Question : Comment doit, selon vous, évoluer l'urbanisation à Thonon ?

Réponse :

Les règles instaurées en 2014 - que nous avons désapprouvées - ont produit, durant les 10 années suivantes, un développement urbain marqué par une volonté de densification permettant de remplacer chaque maison par un immeuble. Un modèle de renouvellement urbain difficile à maîtriser, le maire ne pouvant refuser des autorisations conformes au règlement de police (PLU) qu'il se doit faire appliquer.

Nous avons donc fait évoluer ces règles - à l'échelle de l'Agglomération pour plus de cohérence - et de nouvelles orientations ont été adoptées à l'unanimité (MM Jean-Baptiste BAUD et Richard BAUD compris), le 16 décembre 2025, après 5 années de travail. **Notre engagement de modifier ces règles tant critiquées a donc été tenu.** À notre demande, l'objectif global de production de logements a été ramené de 15 à 12 000 logements sur 10 ans. En outre, la contribution de Thonon sera réduite de moitié par rapport à la période précédente.

Dans l'intervalle (2020-2025), les autorisations de construire délivrées ont représenté une surface de plancher totale inférieure de 20%. Il nous faut maintenant agir sur la qualité du bâti grâce à une « charte du bien construire » et continuer à exiger des promoteurs 30 à 40% d'espace libre et de pleine terre dans chaque programme.

Question : Quelles sont vos aspirations en matière de végétalisation de l'espace public ?

Réponse :

Durant ce mandat, 10 hectares ont été désartificialisés pour être végétalisés, comme sur la place des Arts ou le quai de Ripaille. La même ambition nous guide pour le réaménagement de la place Jules Mercier et des cours d'école.